

NATALE IN PURTICHJU

LE PLUS ANCIEN MARCHÉ DE NOËL DE CORSE



2026

MARCHÉ DE NOËL DE PORTICCIO

DU 26 NOVEMBRE AU 24 DÉCEMBRE

DOSSIER DE CANDIDATURE

✓ LES DOSSIERS INCOMPLETS NE SERONT PAS EXAMINÉS

✓ DOSSIERS À RETOURNER AVANT LE : 25 OCTOBRE 2026 À MIDI

LE PRÉSENT DOSSIER EST À RETOURNER EN MAIRIE
OU À RENVOYER PAR MAIL À L'ADRESSE :

EVENEMENTIEL@MAIRIE-GPP.CORSICA

RENSEIGNEMENTS AU : 04 95 10 97 49



mairie-grosseto-prugna-porticcio.corsica





Événement incontournable de la fin d'année depuis plus de 25 ans, le Marché de Noël ouvrira ses portes du 26 novembre au 24 décembre 2026, sur le parvis de la mairie et la place Saint-Laurent.

Cette nouvelle édition réunira 50 chalets, accueillant artisans, créateurs, producteurs, commerçants et exposants dans une ambiance festive, conviviale et chaleureuse. Au fil des années, le Marché de Noël a su fédérer un public fidèle et s'imposer comme l'un des rendez-vous majeurs des fêtes de fin d'année.

Les exposants pourront commencer leur installation à compter du 25 novembre au matin. Un service de gardiennage sera assuré sur le site à partir du 25 novembre au soir et pendant toute la durée de la manifestation.

La date et les modalités précises de pose des chalets et de remise des clés seront communiquées ultérieurement aux exposants retenus. L'attribution et le positionnement des chalets relèvent exclusivement de l'organisation de la Commune, qui se réserve la possibilité de les répartir en fonction des besoins et de la cohérence générale du marché.

L'inauguration officielle se tiendra le 26 novembre à 19h, avec le discours du Maire. Elle sera suivie, à 19h30, d'un feu d'artifice et d'une animation musicale.

La soirée de clôture aura lieu le 23 décembre au soir. Le marché restera néanmoins ouvert au public le 24 décembre, avec une fermeture prévue au plus tard à 18h.

Afin de garantir la continuité et l'attractivité du Marché de Noël, les exposants s'engagent à assurer l'ouverture de leur chalet tous les jours, du 26 novembre au 24 décembre inclus. En ce sens, la commune prend à sa charge l'ensemble du programme d'animation (concerts, activités pour les enfants, patinoire et autres structures de loisir) ainsi qu'un plan de communication en amont et pendant la manifestation.

Le succès du Marché de Noël repose autant sur son organisation et ses animations que sur l'implication et la présence de ses exposants. Nous comptons ainsi sur chacun pour contribuer à maintenir l'esprit convivial, chaleureux et festif qui caractérise cet événement depuis plus de 25 ans.

De son côté, la Commune mettra tout en œuvre pour valoriser le Marché de Noël, assurer son bon déroulement et accompagner au mieux les exposants. Les équipes municipales resteront disponibles, autant que possible, pour répondre aux questions, demandes et besoins rencontrés avant et pendant la manifestation.

Nous vous remercions par avance pour votre implication.

RÉGLEMENTATION

- Aucun dossier incomplet ne sera examiné.
- Les candidats sélectionnés seront informés par la Mairie. Toute demande présentant un impayé des éditions précédentes sera rejetée.
- Les candidats retenus s'engagent à respecter l'ensemble des règles et normes en vigueur et notamment celles liées à l'hygiène et à la sécurité, ainsi qu'aux normes sanitaires liées à son activité. Tout manquement constaté est passible d'un retrait de l'autorisation de vente pour le reste de la manifestation. La commune ne pourra en aucun cas être tenue responsable en cas d'un quelconque problème.
- Les exposants s'engagent à être respectueux du personnel municipal et du public. Aucun débordement ne sera toléré sous peine d'exclusion.
- La sélection définitive des candidatures relève de la seule compétence de l'autorité municipale et la disposition des chalets sur le site est effectuée par les services communaux.
- L'exposant devra accepter son emplacement
- Pour des raisons techniques, la commune se réserve le droit de limiter le matériel électrique présent dans les chalets.
- Chaque exposant devra prévoir le matériel nécessaire à son installation : décorations, rallonges, poubelles avec commande à pédale... Lettres blanches pour matérialiser une enseigne sur la devanture (identique pour tous dans la mesure du possible)
- Chaque exposant peut installer 5 tables hautes ou 5 tonneaux ou 5 petites tables de bistrot par chalet.
- Chaque exposant devra respecter les horaires d'ouverture fixés par l'arrêté municipal portant réglementation particulière du Marché de Noël de Porticcio :

Ouverture du chalet au plus tard : 11h00.

Fermeture au plus tôt 20h00 (le Marché fermera ses portes à 23:00)

- Chaque exposant devra tenir les abords de son chalet/stand en bon état de propreté et sera tenu de déposer les cartons vides et autres déchets dans les conteneurs mis à disposition sur le site ; et s'engage à respecter les règles du tri sélectif qui seront en vigueur sur le marché. Des bornes de tri seront mises à disposition des exposants de part et d'autre du marché.
- Des dispositifs distincts permettront le tri du verre, des cartons, des emballages et des déchets tout-venant. Chaque exposant est vivement encouragé à respecter les consignes de tri et à participer activement à cette démarche, afin de préserver la propreté du site, de limiter l'impact environnemental de la manifestation et de contribuer à la maîtrise de ses coûts de fonctionnement.
- En candidatant au Marché de Noël de Porticcio, vous vous engagez à respecter les termes de cette réglementation.

EN CAS DE NON RESPECT DE LA RÉGLEMENTATION :

- La municipalité se réserve le droit d'appliquer les sanctions adéquates en cas de non-respect de la réglementation ci-dessus. La fermeture d'un chalet, incluant l'expulsion de l'exposant peut être envisagée, ainsi que l'interdiction de se porter candidat pour l'année suivante.
- Une caution pourra être retenue en cas de dommages sur le chalet ou le matériel ainsi que sur l'espace dédié au marché de Noël de Porticcio.

MODALITÉS DE PAIEMENT :

- Les modalités de paiement vous seront adressées dès la validation de votre dossier suite à la commission de sélection des exposants.

FICHE IDENTIFICATION EXPOSANT

Je soussigné(e),

Nom :

.....

Prénom :

Date et lieu de Naissance : le.../.../..... à

Adresse postale :

.....

.....

.....

Téléphone :

Mail :

IDENTITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Nom :

Numéro de SIRET (obligatoire) :

Site Internet :

Réseaux sociaux :

.....

Activité(s) exercée(s) :

.....

.....

**Souhaite participer au Marché de Noël de Porticcio sur la période du 26 novembre
au 24 décembre 2026 inclus.**

JE DEMANDE UN EMPLACEMENT EN QUALITÉ DE :

☐ Artisan

☐ Commerçant

☐ Producteur agricole

☐ Industriel forain

☐ Artiste libre

☐ Autre :

À ce titre, je m'engage à :

☐ Assurer une présence journalière pendant l'intégralité de la manifestation

☐ Respecter scrupuleusement le règlement intérieur de la manifestation ainsi que la législation
et la réglementation afférentes à mon activité.

☐ Présenter des produits de ma propre fabrication

☐ Revendre des produits artisanaux

☐ Seulement exposer mes produits

Fait à :

le :

Cachet de la société :

Signature :

JUSTIFICATIFS À FOURNIR :

- Attestation de vigilance délivrée par l'URSSAF valide de moins de 6 mois ou le RSI
- Copie de la carte nationale d'identité ou du passeport de l'exposant
- Attestation de souscription à une police d'assurance multirisques couvrant a minima la période du marché
- Extrait Kbis (**obligatoire**) de moins de 3 mois
- Photos de précédents stands et produits que vous proposerez au marché de Noël de Porticcio.
- Attestation / justificatif de déclaration sanitaire auprès de la Direction départementale de la protection des populations (DDPP)

SELON VOTRE SITUATION :

- Extrait du répertoire des métiers
- Carte de commerçant
- Livret spécial de circulation (forains)
- Carte d'artisan
- Carte d'affiliation à la MSA

PRODUITS ET SERVICES PROPOSÉS :

Cochez l'offre choisie

- ☐ La vente de produits issus de ma production (artisan, producteur).
- ☐ La vente de produits (commerçant).
- ☐ La vente de produits alimentaires à consommer sur place.
- ☐ La vente de produits alimentaires à emporter.
- ☐ La vente de services.

COÛT DE L'EMPLACEMENT

POUR LA DURÉE TOTALE DU MARCHÉ DE NOËL :

Cochez l'offre choisie

- ☐ Chalet alimentaire proposant la vente d'alcool (vins, champagnes, muscat ...).....3000€
- ☐ Chalet alimentaire sans alcool2500€
- ☐ Chalet artisan et autres exposants et activités1000€
- ☐ Chalet partagé (artisan et autres exposants et Activités uniquement).....500€ par exposant

POUR LA DURÉE D'UNE SEMAINE PENDANT LA PÉRIODE DU MARCHÉ DE NOËL

(Semaine OBLIGATOIRE DU JEUDI MATIN AU MERCREDI SOIR)

Cochez l'offre choisie

- ☐ Chalet alimentaire proposant la vente d'alcool900€
- ☐ Chalet alimentaire ne proposant pas la vente d'alcool600€
- ☐ Chalet artisan et autres exposants et activités.....270€

ATTENTION !

Chaque exposant est responsable de son matériel et de sa marchandise.

Un agent de sécurité sera néanmoins présent pendant toute la durée du marché de Noël afin de surveiller les chalets en dehors des horaires d'ouverture.

TYPE DE RESTAURATION :

Produits utilisés / servis :

Transformation sur place : ☐ Oui ☐ Non

Si oui, précisez :
.....
.....

Transformation dans d'autres locaux puis transport : ☐ Oui ☐ Non

Si oui, moyens de transport et température :
.....

OBLIGATION SANITAIRE : FORMULAIRE HYGIÈNE ALIMENTAIRE :

Chaque exposant s'engage à respecter, pour toute la durée du Marché de Noël, l'ensemble des dispositions législatives et réglementaires en vigueur applicables à son activité, notamment celles relatives à l'hygiène et à la sécurité des denrées alimentaires, à leur préparation, leur conservation, leur transport, leur stockage, leur présentation et leur distribution.

Tout exposant qui manipule et remet directement au consommateur des denrées d'origine animale ou des produits en contenant (notamment viande, charcuterie, fromage, produits laitiers, œufs, poissons, coquillages, plats préparés, etc.) doit être en mesure de justifier, lorsque celle-ci est requise, de la déclaration sanitaire de son établissement auprès de la Direction départementale de la protection des populations (DDPP), notamment au moyen du formulaire Cerfa n° 13984*06.

Lorsque l'établissement est déjà déclaré et que cette déclaration couvre l'activité exercée dans le cadre du Marché de Noël, aucune nouvelle déclaration n'est nécessaire. Un justificatif de cette déclaration devra toutefois être transmis à la Commune avec le dossier de candidature.

Lorsque l'activité est exercée pour la première fois, ou lorsque la déclaration existante ne couvre pas l'activité exercée dans le cadre du Marché de Noël, il appartient à l'exposant d'effectuer, préalablement à l'ouverture de la manifestation, les démarches nécessaires auprès de l'administration compétente et d'en fournir un justificatif à la Commune.

Une vigilance particulière est demandée aux exposants assurant sur place la préparation, la transformation, la cuisson, le refroidissement, le stockage ou la remise au consommateur de denrées alimentaires, notamment en ce qui concerne le respect de la chaîne du froid et/ou du chaud, les températures de conservation, la propreté et la désinfection des équipements et surfaces, l'hygiène des manipulations, la prévention des contaminations croisées et la protection des denrées.

Chaque exposant demeure responsable du respect des règles sanitaires propres à son activité et de la conformité des denrées qu'il prépare, manipule, transporte, conserve, expose, vend ou met à disposition du public. Il lui appartient de disposer de l'ensemble des autorisations, déclarations, formations, documents et justificatifs réglementaires requis au regard de son activité. »

Je soussigné(e), agissant pour le compte de, atteste avoir pris connaissance des dispositions relatives à l'hygiène et à la sécurité sanitaire des denrées alimentaires et m'engage à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à mon activité.

Fait à, le

Signature de l'exposant précédée de la mention "lu et approuvé"



Cerfa n° 13984*06

<https://entreprendre.service-public.gouv.fr/vosdroits/R17520>

TRAITEMENTS DES HUILES :

À titre informatif : des sociétés comme Cors'Huiles ou ToxiCorse peuvent récupérer gratuitement vos huiles alimentaires usagées, pour un recyclage simple, efficace et respectueux de la réglementation.

Vous pouvez vous en rapprocher, même collectivement, afin de procéder à l'évacuation de vos huiles de cuissons / fritures etc..

PRODUITS PROPOSÉS À LA VENTE

Merci de renseigner la totalité de ce qui sera proposé à la vente en détail.

PRODUITS SALÉS **À CONSOMMER SUR PLACE**

PRODUITS SUCRÉS ET CONFISERIES DE NOËL **À CONSOMMER SUR PLACE**

PRODUITS PROPOSÉS À LA VENTE

Merci de renseigner la totalité de ce qui sera proposé à la vente en détail.

PRODUITS ALIMENTAIRES

NON CONSOMMÉS SUR PLACE / ASSORTIMENTS / COFFRETS / CADEAUX ALIMENTAIRES ..

BOISSONS

À CONSOMMER SUR PLACE

(SERVIES UNIQUEMENT DANS DES GOBELETS EN PLASTIQUE OU CARTON)



FORMULAIRE DE DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉBIT DE BOISSONS

MARCHÉ DE NOËL DE PORTICCIO 2026

Tout exposant souhaitant proposer des boissons alcoolisées à la consommation sur place dans le cadre du marché de Noël doit solliciter préalablement auprès de la Commune une autorisation d'ouverture d'un débit temporaire de boissons. Cette autorisation est délivrée conformément à l'article L.3334-2 du Code de la santé publique. Seules les boissons relevant des groupes 1 et 3 définis à l'article L.3321-1 du même code peuvent être vendues ou offertes dans ce cadre.

Je soussigné(e)

Ai l'honneur de solliciter de votre haute bienveillance l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaire à l'occasion du Marché de Noël de Porticcio pour les jours et heures fixés par l'arrêté municipal portant réglementation particulière du Marché de Noël 2026.

Cette demande concerne la vente des boissons suivantes (suivant la classification de l'article L.3321-1 du Code de la santé publique) :

- ☐ **1er groupe** : boissons sans alcool,
- ☐ **3ème groupe** : vin, bière et champagne.

RAPPEL :

- **La vente d'alcool des 4ème et 5ème catégorie est interdite, en application de l'article L.3334-2 du Code de la santé publique :**

- **4ème catégorie** : rhums, tafias, alcools provenant de la distillation des vins, cidres, poires ou fruits et ne supportant aucune addition d'essence ainsi que liqueurs édulcorées au moyen de sucre, de glucose ou de miel à raison de 400 grammes minimum par litre pour les liqueurs anisées et de 200 grammes minimum par litre pour les autres liqueurs et ne contenant pas plus d'un demi-gramme par litre,

- **5ème catégorie** : toutes les autres boissons alcooliques.

- **La fourniture de boissons alcooliques aux enfants et aux jeunes enfants de moins de 18 ans, même accompagnés de leurs parents, est INTERDITE.**

DATE ET SIGNATURE :

CACHET DE LA SOCIÉTÉ :

PRODUITS NON ALIMENTAIRES PROPOSÉS À LA VENTE

Merci de renseigner la totalité de ce qui sera proposé à la vente en détail.

**DÉCORATIONS DE NOËL / OBJETS / CADEAUX/ JOUETS /
TEXTILE / MAROQUINERIE / BIJOUX**

COSMÉTIQUES / HUILES ESSENTIELLES / BOUGIES PARFUMÉES

DESCRIPTIF DES APPAREILS ÉLECTRIQUES ET AUTRES ÉQUIPEMENTS NÉCESSAIRES SUR LES STANDS

OBLIGATOIRE

DESCRIPTIF	QUANTITÉ	AMPÉRAGE
FRITEUSE		
PLANCHA		
BARBECUE ÉLECTRIQUE		
REFRIGÉRATEUR		
VITRINE RÉFRIGÉRÉE		
CRÊPIÈRE		
GAUFRIER		
GRILL		
MACHINE À BARBE-À-PAPA		
AUTRE (S) :		
AUTRE (S) :		
AUTRE (S) :		
AUTRE (S) :		
AUTRE (S) :		
AUTRE (S) :		
AUTRE (S) :		
AUTRE (S) :		
AUTRE (S) :		

En cas d'incident (disjonctage/coupure/départ de feu ou autre) lié à un appareil électrique non déclaré, la mairie se réserve le droit de demander le retrait immédiat du dit matériel ou d'appliquer une sanction en cas d'incident grave.

FICHE PARTICIPATION : ANIMATIONS DE NOËL

PARTICIPATION OBLIGATOIRE DES EXPOSANTS

Afin de professionnaliser l'animation du marché et de mettre en valeur vos stands, des jeux seront potentiellement proposés au public durant le marché.

Il pourra donc être demandé à chaque exposant de fournir un lot qui sera offert aux gagnants.

Chaque lot et l'exposant qui l'offre seront annoncés au micro.

Produits ou services offerts par l'exposant dans le cadre de l'animation du Marché de Noël :

.....
.....
.....
.....
.....

Nom - Prénom :

SIGNATURE :